

## Commission C (40 membres) Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationalesEurope

















































































1er collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

2ème collège : représentants des organisations syndicales de salariés 3ème collège : représentants des organismes participant à la vie collective

4ème collège : personnalités qualifiées



